

Sécurité de la vieillesse

en aura encore beaucoup de juillet à octobre. Qu'il soit permis aux personnes âgées du Canada qui supportent le poids des hausses de prix tout au long des chaleurs du libéralisme d'en retirer au moins quelques avantages. C'est la proposition que nous lui avons faite et il aurait dû en tenir compte. Cela aurait pu être juillet au lieu d'octobre.

Je lui dis également qu'il doit tenir compte du grand nombre de Canadiens qui pourront ne pas bénéficier de cette mesure. Il n'a pas parlé du cas des anciens combattants. Quel avantage y a-t-il à obtenir une augmentation à l'égard d'une partie de la pension si on nous l'enlève à l'égard d'une autre? C'est le genre de choses qu'il convient d'examiner.

Si mes préjugés de partisan étaient égaux à ceux du ministre, je pourrais employer les quelques prochaines minutes à lui rappeler certains des faits qui sont passés à l'histoire—les hauts et les bas du libéralisme historique comme du libéralisme hystérique. Je désire également faire quelques commentaires et propositions sur la façon dont il peut améliorer ce projet de loi. Je lui ai fait une proposition au sujet de la rétroactivité qui, j'en suis certain, sera approuvée par la population du Canada et, puisqu'il veut servir cette population, il approuvera sans doute ma proposition.

Au lieu d'utiliser la formule que le ministre propose, il serait plus significatif et plus utile pour les intéressés que l'on utilise l'indice des produits alimentaires, des vêtements et du logement plutôt que la formule statistique qu'il a mentionnée, vu que le fardeau des coûts accusés dans ces secteurs est plus difficile à supporter pour les citoyens âgés. Cette méthode, à mon avis, aurait de beaucoup amélioré la situation.

Il n'y a pas grand-chose à gagner à dire qui y a pensé le premier. Je n'ai pas à excuser le rôle que j'ai joué dans la vie publique, ni l'intérêt que j'ai manifesté à l'égard des citoyens âgés alors que le ministre avait ses entrées dans la salle du conseil des ministres mais peut-être pas au cabinet, près des puissants, sans en être, pas plus qu'à excuser mon parti. Les personnes âgées de notre pays doivent en avoir assez qu'on fasse état à tout moment de leurs besoins et de leur misère à des fins politiques. Je n'ai pas l'intention de faire de la surenchère ni d'utiliser les vieilles rengaines pour tenter d'obtenir le suffrage des personnes âgées. J'ai confiance que les gens âgés, de même que les gens d'âge moyen et les jeunes de ce pays sauront juger vers qui se tourner s'ils désirent une administration efficace, s'ils seulement voir à l'œuvre le savoir-faire en économie et s'ils souhaitent sentir une certaine compassion dans les cercles gouvernementaux de ce pays.

C'est là-dessus que je vais conclure mon plaidoyer. Je dirais également, si la chose trouve un écho en d'autres parties de la Chambre, comme notre leader l'a laissé entendre plus tôt, que nous sommes disposés à laisser mes paroles d'or servir la cause de mon glorieux parti. Nous pouvons alors nous constituer en comité plénier, adopter cette mesure et faire les paiements aux personnes âgées aussi vite que possible. Voilà ce qui nous intéresse, et alors peut-être pourrons-nous passer à quelque chose de fondamental, un projet de loi d'importance dans ce long combat retardé contre l'inflation qui sévit dans notre pays.

M. Reilly: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai posé deux questions au ministre. Il n'a pas répondu à la deuxième et, de fait, on se demande de ce côté-ci de la Chambre s'il a bien répondu à la première. Enfin, je vais laisser tomber. Je lui ai demandé s'il croyait vraiment

qu'un couple de personnes âgées puisse vivre convenablement moyennant \$341.78. J'aimerais qu'on me réponde par un oui ou par un non.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'ai entendu la question initialement et peut-être n'y a-t-on pas répondu. C'est une question qui n'a rien à voir avec le Règlement. Il s'agit plutôt d'un sujet à débattre et on pourrait poser la question plus tard quand la Chambre se réunira en comité plénier où chaque député aura l'occasion de poser des questions au ministre, y compris le député qui vient de soulever cette question.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le bill que nous étudions ce soir, comme tant d'autres présentés par les gouvernements libéraux, ne va pas assez loin et n'atteint pas le cœur du problème et pourtant sa portée est suffisante pour que la Chambre veuille l'adopter le plus rapidement possible afin que l'augmentation de la pension prévue pour octobre entre en vigueur à temps.

En écoutant parler le ministre ce soir, j'ai été frappé par le fait qu'il essaie d'expier un de ses péchés, celui d'avoir travaillé pendant quelques années pour le parti conservateur. Je ne vois pourtant pas pourquoi il avait besoin de s'en prendre à nous ou aux personnes âgées du Canada qui jugent cette mesure législative extrêmement importante. Maintenant que le ministre est passé des conservateurs aux libéraux ...

M. Stanfield: Dieu sait où il sera demain.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): ... il a avoué ce soir que la présentation de ce bill était conforme aux traditions des gouvernements libéraux. Je tiens à dire au ministre que je suis d'accord avec lui car, depuis 50 ans, en ce qui concerne les prestataires des pensions de vieillesse, les gouvernements libéraux n'agissent d'habitude que lorsqu'ils sont acculés au mur.

● (2110)

Le premier régime de pensions de vieillesse a été créé au Canada—sous l'impulsion d'un gouvernement libéral, il est vrai—parce que mon prédécesseur, feu J. S. Woodsworth, alors que le gouvernement était en position minoritaire, a pu utiliser l'appui de quelques autres personnes pour forcer le gouvernement libéral de l'époque à adopter ce premier régime. Ainsi que s'en souviennent tous les députés, car cette histoire a été racontée maintes fois à la Chambre, il s'agissait d'une pension de \$20 par mois payable à 70 ans et soumise à une évaluation des ressources aussi longue que le bras.

Il n'existe à la Chambre aucun règlement qui dise que nous devions être modestes. Je ne vais donc pas m'inquiéter d'une règle de ce genre dans mes prochaines observations. Cette pension de \$20 par mois à l'âge de 70 ans, assortie d'une évaluation draconienne, est demeurée inchangée jusqu'à ce que j'arrive à la Chambre à la suite d'une élection partielle tenue en 1942.

Je ne vais pas être modeste. Je vais m'attribuer une partie du mérite qui me revient pour avoir dès le début tenter de prendre la relève de J. S. Woodsworth. A l'été de 1943, soit au cours de ma première année à la Chambre, nous avons obtenu une première augmentation de \$20 à \$25 par mois, mais ce n'était pas parce que les libéraux s'intéressaient tellement aux vieillards pensionnés. Elle a été accordée parce que nous avons pu exercer certaines pressions à partir du parquet de la Chambre des communes, avec l'appui des pressions exercées par certains gouvernements provinciaux.